



Université Inter-Ages du Dauphiné

Assemblée Générale avec session extraordinaire 15 janvier 2019

Compte-rendu

Ouverture de l'Assemblée Générale

Sont élus président de séance, Alain Franco, secrétaire de séance, Marie-Claude Escoffier, rédacteur Cédric Mazzone, Directeur.

Alain Franco, Président de l'UIAD, ouvre la séance de l'Assemblée Générale à 16h30. En raison de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018, le quorum n'est pas nécessaire pour valider la nouvelle version des Statuts présentée en séance.

Point unique : Révision des Statuts

Alain Franco commente la version comparative des Statuts entre novembre 2016 et janvier 2019. Il précise les articles qui ont fait l'objet de remaniements.

Comme il l'a mentionné lors de l'Assemblée Générale du 29 novembre, le président rappelle qu'une motion sur la parité entre genres a été votée en Conseil d'Administration le 16 octobre 2018 (Cf. Annexe 1) afin de soutenir les principes de non discrimination inscrits dans les statuts.

Le second point concerne la qualité de membre de droit. Pour respecter la démocratie, il faut veiller à ce qu'un nombre croissant de membres de droit à voix délibérative ne réduise pas le poids du vote des administrateurs élus au Conseil. Une nouvelle catégorie de membre du Conseil d'Administration est ainsi proposée, celle de membre consultant permanent à voix consultative. Il précise que les membres de droit actuels conserveront leur titre et droits acquis.

Le troisième point est relatif aux frais d'inscriptions. L'article 6.8 rappelle qu'après 3 mois, la radiation automatique intervient. L'adhérent pérennise son statut de membre de l'UIAD uniquement si la cotisation relative à l'adhésion a été honorée.

Le dernier point concerne le nombre de pouvoirs par adhérent passant de 5 à 10 afin de permettre une meilleure représentation des adhérents et le respect du quorum.

Alain Franco invite ensuite aux questions et discussions.

Discussion et votes

Question 1

- ⇒ Robert Didier interroge le président quant au principe de l'honorariat. Il dit être Vice-Président honoraire depuis 20 ans et demande si sa position va être conservée.
- Réponse Alain Franco : Aucun changement n'interviendra en matière d'honorariat.

Vote pour les Statuts

- Contre : 0
- Abstention : 1

→ Les nouveaux Statuts sont approuvés

Le président adresse ses remerciements à l'assemblée pour sa confiance et déclare close l'Assemblée Générale 2019.

La séance extraordinaire est levée à 17h.

Compte-rendu réalisé par le rédacteur Cédric Mazzone, Directeur, à partir des notes prises par la secrétaire de séance, Marie-Claude Escoffier, et relu par le président Alain Franco, le vice-président assesseur Roland Perrin-Cocon, et la secrétaire générale Maryse Duc-Goninaz.

Annexe 1 : Motion sur la parité femme-homme

Motion du Conseil d'Administration de l'UIAD du 16 octobre 2018 ayant pour titre

Pour une promotion de la parité femme/homme dans la gouvernance de l'Université Inter-Âges du Dauphiné.

Pour répondre aux exigences sociétales légitimes concernant la parité femme/homme dans les instances dirigeantes, et pour donner suite à l'engagement pris à ce sujet lors du Conseil d'Administration du 7 février 2018, inaugurant le mandat du Président et du Bureau actuels, le Conseil d'Administration de l'UIAD :

- Affirme sa volonté d'avancer vers la parité femme/homme de sa gouvernance en instituant à terme un nombre de sièges d'administrateurs occupés par les femmes et un nombre de sièges occupés par les hommes les plus proches possibles de l'égalité,*
- Décide de mettre en place les modalités électorales permettant la parité femme/homme en évitant une démarche de ségrégation par genre,*
- Respecte les Statuts de l'UIAD, et notamment l'article 2 en ce qui concerne l'absence de ségrégation, et en élisant au sein du Conseil des représentants élus indépendants.*

Cette motion est adoptée par consensus à l'unanimité.